

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Pithiverais
Communauté de Communes
Un territoire qui rayonne



Orléans, le 6 janvier 2023

Mardi 10 janvier

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat

3,6 M€ pour la rénovation de 152 logements dans le Pithiverais

Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, sera présent le 10 janvier à 9h30 au siège de la Communauté de Communes du Pithiverais, 5 route de Toury, à Pithiviers-le-Vieil, pour la signature des conventions d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), aux côtés de James Bruneau, Président de la CCDP et Philippe Nolland, Maire de Pithiviers.

152 logements doivent être réhabilités dans le cadre de ces conventions, dont 78 à Pithiviers. Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs bénéficieront pour rénover leur logement d'aides financières de l'Agence National de l'Habitat (ANAH), abondées par le Département du Loiret, la Communauté de Communes ou la Ville de Pithiviers. Ils seront également accompagnés gratuitement, sur les plans technique et administratif, par l'opérateur Loire Future retenu par la Communauté de communes.

Ces opérations ont pour objectif de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, de développer une nouvelle offre de logements locatifs accessibles et de qualité, d'aider les propriétaires occupants modestes, de limiter la vacance en centre-ville, et d'améliorer l'efficacité énergétique. Elles traduisent une ambition forte du Département et des communes concernées pour offrir aux ménages et futurs habitants des biens plus attractifs, et pour rééquilibrer la mixité sociale.

Pour soutenir ces travaux de réhabilitation, les enveloppes suivantes ont été réservées :

- sur 3 ans pour les aides sur le territoire intercommunal :
1,1 M€ de l'ANAH, 117 850 € du Département et 419 400 € de la Communauté de communes ;
- sur 5 ans pour les aides spécifiques sur Pithiviers :
1,3 M€ de l'ANAH, 225 250 € du Département et 421 240 € de la Ville de Pithiviers.

Contexte et chiffres clés

La Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP) compte plus de 29 000 habitants sur 31 communes. De par sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », elle a lancé fin 2019 une étude pour préciser les besoins d'intervention sur l'habitat, laquelle a fait ressortir ces données qui ont guidé la définition des objectifs de l'OPAH :

- un territoire qui reste attractif, pour les retraités comme les ménages familiaux ;
- une part importante de logements vacants (14 communes ayant un taux de vacance supérieur à 10%) ;
- un parc de logements privés anciens, beaucoup datant d'avant 1974 (soit avant les premières réglementations thermiques).

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr